

Jacques Leclerc
Managing Director

La contrebande et la contrefaçon du tabac, un fléau mondial

(Conférence débat du MCC, mardi 15/09/09)

Il m'a plusieurs fois été demandé dans le cadre de différents colloques professionnels de donner mon avis et l'appréciation que je faisais du phénomène de contrebande et de contrefaçon du tabac en tant qu'expert dans ce domaine.

J'ai souvent répondu par l'affirmative car dans le cadre de mes différentes activités de consultant et d'expert dans un certain nombre de pays, je suis effaré de constater, à quel point, au cours de ces dernières années :

- ✓ Ce phénomène a pris de l'ampleur et avec quelle rapidité ;
- ✓ De constater, malheureusement, la responsabilité des Etats dans cette nouvelle pandémie,

Ainsi que leur incapacité à enrayer ce phénomène ;

- ✓ De constater également que les pouvoirs publics n'ont pas mis - ni exigé- la mise en place d'outils adéquates permettant de disposer d'armes réellement efficaces tant d'un point de vue législatif que technique ;

Devant l'urgence et la gravité de la situation tant financière que sanitaire et criminelle, je suis persuadé que la solution ne peut se trouver, aujourd'hui, que grâce et par une parfaite coordination de l'ensemble de la filière concernée, à savoir, en partant du bas de la chaîne : du détaillant buraliste, en passant par le distributeur en gros jusqu'au fabricant de cigarettes, sans oublier deux autres acteurs importants : les pouvoirs publics et le consommateur ;

Et cette solution passe par l'utilisation, à tous ces niveaux, de nouvelles technologies déjà mise en place dans certains pays et qui ont démontré leur efficacité ;

Mais avant de regarder plus avant les outils qu'il faudrait utiliser pour vraiment enrayer ce phénomène, il est important de comprendre comment et pourquoi nous en sommes arrivés à cette situation catastrophique et dangereuse pour tous les agents économiques concernés ;

Tout d'abord, quelle est l'ampleur réelle du phénomène :

Les chiffres sont effrayants :

- ✓ Le marché de la contrefaçon représenterait environ 10% du commerce mondial, soit plus de 500 milliards de dollars par an avec une progression annuelle estimée à 20 % ;
- ✓ sur 1000 milliards de cigarettes produites chaque année dans le monde, 300 milliards « s'égarerent dans la nature », soit près du tiers de la production mondiale;
- ✓ Dans certains pays européens, les cigarettes de contrefaçon représentent jusqu'à 20 % des ventes, la France ayant le triste privilège d'atteindre ce chiffre de 20 % ;
- ✓ Selon des statistiques récentes provenant de l'Union Européenne, la contrebande et la contrefaçon de cigarettes coûtent à l'Union Européenne au moins 200 millions € par an de ses propres ressources ;
- ✓ A cela s'ajoute l'**évasion fiscale** dont souffrent les différents pays : Ainsi l'Angleterre perd 1.9 milliard £ par an ;
- ✓ En France, l'évasion fiscale sur les cigarettes est estimée à 2,7 milliards d'euros, soit un manque à gagner de plus de 20% ;
- ✓ Un paquet de cigarettes sur quatre (24 %) est acheté en France hors du circuit des buralistes ;
- ✓ Plus étonnant, 14 % du tabac à rouler consommé aujourd'hui en France provient également de l'étranger, soit 1,5 milliard d'euros de recettes fiscales qui partent en fumée ;
- ✓ Enfin, dans plus de 6 cas sur 10 (61 %), l'approvisionnement à l'étranger relève d'une démarche organisée. démontrant ainsi qu'il s'agit désormais d'un phénomène bien ancré dans les habitudes de consommation ;

Par ailleurs l'augmentation du nombre de cigarettes de contrefaçon mis sur le marché a un autre effet pernicieux et particulièrement inquiétant, celui de causer des dégâts supplémentaires en termes de santé publique,

En effet, ces cigarettes de contrefaçon entraînent des risques accrus pour le fumeur et le fumeur passif de part le non respect des normes sur les substances toxiques ;

Ainsi les analyses effectuées sur les cigarettes de contrefaçon révèlent qu'elles contiennent en moyenne:

- ✓ 3 fois plus d'arsenic que la norme
- ✓ 6 fois plus de plomb
- ✓ 133% de plus de monoxyde de carbone
- ✓ 160 % de plus de goudron
- ✓ Et 80% de plus de nicotine, d'où un renforcement de l'addiction et du besoin de fumer plus

Enfin, et ceci n'est pas la moindre des préoccupations, les mafias locales et les organisations européennes et internationales du crime se sont engouffrées dans le trafic de la contrebande et de la contrefaçon et ce avec l'intention de s'y installer durablement :

Production illicite à grande échelle, réseaux internationaux organisés, financement du terrorisme et des guérillas, cybercriminalité : d'après les Nations Unis, nous sommes face à un phénomène d'une ampleur comparable à celui du trafic des stupéfiants et des armes.

Face à ses chiffres effrayants, aux risques réels de santé publique générés par la montée en puissance des cigarettes en contrefaçon et face au développement de ces nouveaux réseaux criminels,

Il est instructif de mettre en parallèle cette déclaration de la chargée de communication de la direction des douanes qui en 2004, en pleine explosion de ce phénomène de contrebande et de contrefaçon, s'exprimait ainsi :

Je cite : « *le monopole de l'Etat français sur le tabac, système unique dans l'Union Européenne, nous protège de trop fortes dérives* ».

Si cela peut prêter à sourire, cela démontre, en fait, un profond manque de discernement et d'anticipation des effets secondaires désastreux qu'allaient engendrer la politique sanitaire des états, associés à un manque de coordination européenne à fort relents protectionnistes :

La boîte de Pandore venait d'être ouverte !

Ce qui m'amène à mon deuxième point :

La responsabilité des états dans le développement de la contrebande et de la contrefaçon dans l'Union Européenne.

Pour comprendre les raisons qui ont conduit à cette situation catastrophique, il faut remonter 30 ans en arrière et considérer la situation géopolitique de l'époque :

- ✓ Il faut se rappeler que, encore, dans les années 80, il existait dans certains pays européens tels que l'Italie et l'Espagne une 2^{ème} économie, parallèle, tolérée par les pouvoirs publics en place, car elle permettait d'offrir une soupape de sécurité devant les risques d'explosion sociale dus à un fort taux de chômage ;

Cela s'est traduit, par la vente de toute sorte de produits de contrebande et de contrefaçon dans la rue et au vu de tous sur des « étalages de marché public ».

Qui ne se souvient pas, lors de ses voyages en Italie, de ces boutiques ayant pignon sur rue et qui vendaient faux sacs Vuitton et autres produits de luxe à des prix incroyables : de véritables « pousse au crime ».

Et à l'époque, les cigarettes étaient même vendues à l'unité !

La contrebande et la contrefaçon faisait alors partie, en toute impunité, du paysage économique, social et politique.

Cette situation existe d'ailleurs encore aujourd'hui dans un certain nombre de pays à travers le monde, dont un proche de nous dans le bassin méditerranéen, l'Algérie où, d'après les services de sécurité algériens, elle toucherait près de 60% des produits commercialisés (alors que les normes internationales établissent la côte d'alerte à 15%).

- ✓ Dans ces mêmes années et pour l'Italie et l'Espagne, jusque dans les années 90, la fabrication et la vente du tabac dans les pays du sud de l'Europe était sous contrôle de monopole d'états.

Ce qui signifie que l'importation de toutes les cigarettes étrangères dépendait du bon vouloir de ces monopoles qui débordaient de créativité pour développer toutes les mesures protectionnistes possibles et plus pernicieuses les unes que les autres pour limiter les quantités importées par notamment l'imposition de quotas très inférieurs en volume à une demande consommateur qui explosait alors pour les cigarettes américaines et ce afin de privilégier leurs propres marques boudées par le fumeur ;

Et ce en dépit de la réglementation européenne et de l'obligation dès 1976 de permettre la libre circulation des marchandises à l'intérieur de la communauté européenne ;

La nature ayant horreur du vide, ce qui ne pouvait rentrer d'un coté, rentrait de l'autre !

- ✓ Marché parallèle toléré et monopole d'état, 2 phénomènes qui, d'une certaine façon, institutionnalisait la contrebande et la contrefaçon et, ce qui est plus grave, ont amené la mise en place d'une logistique parfaitement rodée de circuits de distribution parallèle pour beaucoup mafieux.

Et ces circuits existent toujours aujourd'hui.

- ✓ Plus grave encore, cela allait amener à l'impossibilité d'un accord pour une harmonisation européenne des taxes sur le tabac, harmonisation toujours pas réalisée aujourd'hui et, à mon avis, cette cacophonie a encore de beaux jours devant elle :

Quand on touche aux intérêts financiers de certains pays membres, le bel œcuménisme européen prend un air de « je t'aime, moi non plus » !

Sans rentrer dans le détail fort complexe de la structure des taxes sur le tabac,

Sachez que la bataille se joue entre une taxe dite spécifique qui privilégie les cigarettes à bas prix, historiquement celles des monopoles de l'Europe du sud en maintenant un fort écart avec les marques par nature étrangères ;

Et une taxe dite proportionnelle qui a évidemment l'effet inverse en réduisant l'arbre des prix et est bien sur prôné par l'Europe du nord ;

- ✓ Conséquence : une disparité de prix en Europe aggravé par l'extension de l'Union Européenne instituant de nouvelles frontières avec de nouveaux membres pratiquant des prix de vente historiquement bas de part le faible pouvoir d'achat de leur population ;

Des prix allant du simple au triple et favorisant, pour ne pas dire incitant à la contrebande frontalière ;

De source non public mais parfaitement fiable, plus de 20 % des cigarettes vendues en Pologne seraient de contrebande, ce chiffre monte à 33% pour l'Autriche et 50% pour la Hongrie ;

Le laisser faire face à l'installation d'une économie parallèle, l'obstination protectionniste à conserver le plus longtemps possible des monopoles d'état inadaptés à l'économie de marché, et l'incapacité à s'accorder sur une harmonisation fiscale indispensable ont non seulement ouvert un boulevard à la contrebande et la contrefaçon en facilitant l'émergence de nouveaux réseaux criminelles mais tous ces éléments mis ensemble constituaient une véritable bombe à retardement dont la politique sanitaire de certains états (principalement la Grande Bretagne et la France), sous l'incitation de l'OMS, allait apporter l'étincelle nécessaire pour allumer la mèche.

Certes, ces politiques sanitaires découlaient de bons sentiments et de la nécessité de lutter agressivement contre les ravages provoqués par le tabac sur la santé public mais malheureusement elle arrivait au pire moment, sans réflexion sérieuse sur les dommages collatéraux que cela pouvait créer alors qu'une analyse à minimum des faits et chiffres que je viens d'énoncer aurait permis d'éviter une catastrophe par ailleurs dénoncés par une industrie du tabac malheureusement peu crédible ;

De quoi s'agit-il ?

Si nous prenons le cas de la France, un combat impitoyable contre les fumeurs s'est engagé à un moment où la lutte contre la contrebande et le trafic qui en découle est encore « au stade artisanal » ;

Le gouvernement impose de forte hausse du prix des cigarettes : + 18% en 2004 suivi d'une 2^{ème} hausse de 9% en 2005 ;

En 4 ans le prix des cigarettes allait augmenter de plus d'1/3 et permettre au ministère de la santé de clamer une réussite historique dans sa lutte contre le tabagisme en annonçant, sur la même période une baisse de la consommation de 21% ; Mais, malheureusement, la réalité est toute autre, ce n'est pas la consommation qui baissera de 21% mais le marché légale à travers le réseau des débitants de tabac ;

Le marché parallèle de la contrebande va exploser :

Il suffit de se promener à Barbès, Marseille ou Lille pour voir avec quelle facilité l'on peut se procurer des cigarettes de contrebande ou de contrefaçon et ce en toute impunité;

La lecture des statistiques douanières est d'ailleurs révélatrice : au 1^{er} trimestre 2007, les quantités de cigarettes saisies par les douanes augmenteront de 142 % ;

A cela vient s'ajouter la contrebande via internet que les réseaux mafieux vont exploiter en créant en permanence des sites douteux proposant des paquets de cigarettes de marques connues à des prix défiant toute concurrence, malheureusement sans offrir la moindre preuve de l'authenticité du produit, écoulant ainsi des contrefaçons hautement toxiques.

La situation est d'autant plus préoccupante que le contrôle rigoureux effectué aujourd'hui par les fabricants de cigarettes sur les quantités livrées aux distributeurs en fonction de leur portefeuille clients ajouté à l'explosion de la demande des fumeurs pour des cigarettes moins chères est en train de dérouter la contrebande vers la contrefaçon :

En 2006, les cigarettes de contrefaçon représentaient près des 2/3 des cigarettes saisies dans l'Union Européenne avec pour record la ville de Londres où 85 % des cigarettes achetées illégalement sont des produits contrefaits.

Aujourd'hui en France, un paquet de cigarettes sur quatre, soit plus de 13 milliards de cigarettes, 650 millions de paquets, est acheté hors des circuits des buralistes ;

Des statistiques qui viennent égratigner les baisses de consommation mises en avant par les associations anti-tabac et les pouvoirs publics ;

Et comment ne pas penser que la récente interdiction de vente aux moins de 18 ans ne va pas encore accélérer ce phénomène auprès des jeunes, population fragile et cible privilégiée des mafias et autres réseaux criminel de la drogue ;

Certains ont avancé l'argument qu'au niveau de la lutte contre le tabagisme, le bénéfique politique recherché était inversement proportionnel à la nuisance économique provoquée !

Je n'irais pas jusque là mais je dirais que les pouvoirs publics dans leur grande certitude régaliennne sont restés « droit dans leurs bottes » en s'apercevant trop tard qu'elles prenaient l'eau et qu'il était plus que temps de prendre des mesures qui, malheureusement, vont s'avérer inefficaces car s'attaquant aux effets de la contrebande au lieu d'en traiter la cause ;

Ceci m'amène au point suivant :

L'incapacité des pays européens à enrayer le phénomène

En effet, toutes les mesures mises en place ne s'attaque pas aux racines du mal mais cherche à en combattre les effets :

- ✓ Pour preuve, réduire le nombre de cartouches de cigarettes que l'on peut ramener de l'étranger n'est qu'un effet d'annonce sans aucune efficacité sauf à rétablir les postes de douanes aux frontières intra européennes, ce qui est évidemment impossible ;
- ✓ De même, renforcer le contrôle des douanes aux frontières n'a qu'un effet très marginal sur la contrebande intérieure : en 2007, 149 millions de cigarettes ont ainsi été saisies par la douane française, la valeur globale de ces cigarettes s'élevant à 49 millions d'euros alors qu'il se vend **16 milliards** de cigarettes de contrebande et de contrefaçon par an sur le territoire français, ce n'est donc qu'un très faible pourcentage qui est saisi par les douanes, moins de 1% en volume et moins de 2% en valeur :

Une goutte d'eau par rapport à l'ampleur du phénomène ;

Les douanes en fait agissent principalement « à l'entrée », leur mission étant de filtrer le plus efficacement possible l'entrée des produits illicites en France mais comme ces chiffres le démontrent, 99% du volume de contrebande réussit à pénétrer sur le territoire national ;

A partir de ce moment les douanes n'agissent plus « à l'intérieur » que par opérations coup de poing épisodique sur le territoire nationale dans le cadre de leur mission « à l'entrée » et la police et la gendarmerie sont impuissantes faute d'outil législatif adapté ;

En effet, il faut rappeler que la vente du tabac est légale, nous n'avons pas affaire à un produit prohibé à la vente comme la drogue ;

En conséquence, la contrebande est purement une infraction et un délit fiscal et ne peut être qualifiée de trafic de stupéfiant, faux et usage de faux ou encore d'activité criminelle ;

Ce point est crucial car il explique l'intérêt des réseaux criminel pour la contrebande des cigarettes : **faible risque, fort profit** ;

En effet, les sanctions encourus sont définies par le code des douanes qui prévoit un emprisonnement maximum de trois ans, la confiscation des marchandises et une amende comprise entre une et deux fois la valeur de l'objet de la fraude.

Et dans le cas de la revente à la sauvette portant sur des marchandises non prohibées à la vente, ce qui est le cas du tabac, et ce pour une valeur n'excédant pas 770 €, les infractions ne sont passibles que d'une amende égale au plus à la valeur des marchandises saisies.

Nous avons à faire à un dispositif législatif qui est un véritable « pousse au crime de contrebande » quand on le compare aux risques et aux peines encourus pour le trafic de stupéfiant qui, lui, est classé comme une infraction de nature criminelle et est passible de très lourdes peines ;

Ainsi, la production, l'importation, le transport et la vente de produits stupéfiants, exposent à des peines pouvant aller jusqu'à 7,5 millions d'euros d'amende et à 10, 20 ou 30 ans de prison selon le cas et jusqu'à la réclusion criminelle à perpétuité dans le cas, par exemple, où les faits sont commis en bande organisée.

Je dirais que ceci explique cela.

En définitive, et avec les meilleures intentions, les pouvoirs publics ont créé de toute pièce un fléau qui n'existait pas, tout au moins dans de telles proportions, il y a 10 ans et que l'on aurait pu plus facilement maîtriser alors, en traitant le mal à la racine au lieu d'essayer, aujourd'hui, d'en masquer les effets ;

Et comble du paradoxe, outre des pertes énormes en termes de recettes fiscales, les efforts faits dans l'Union Européenne pour réduire la consommation de tabac et en prévenir les effets négatifs, se trouvent contrecarrés par la contrebande et surtout la contrefaçon de cigarettes qui met sur le marché des produits toxiques à environ la moitié du prix des produits taxés.

La vraie question, maintenant, est de savoir que faire et il n'est clairement plus possible et dans certain domaine de la santé peu souhaitable de revenir en arrière ; Cependant, des outils sont à disposition et les solutions existent pour peu que les pouvoirs publics veuillent bien en faire usage et, quand nécessaire, les imposer.

Et c'est par ce dernier point que je voudrais conclure cet exposé :

Quels outils et comment ?

- ✓ Tout d'abord, sur le plan législatif, il faut modifier la loi ;
Comme nous l'avons vu l'arsenal juridique existant est insuffisant et inadapté à la lutte contre la contrebande et les réseaux mafieux qui se sont constitués ;

Il faut **criminaliser** ces délits au même titre que le trafic de drogue et arrêter d'en faire un simple délit fiscal à faible peine encouru et à risque financier dérisoire par rapport aux énormes profits générés ;

- ✓ Ensuite, sur le plan des taxes, il faut réaliser le plus rapidement possible l'harmonisation fiscale européenne et ce sans arrières pensées protectionniste des uns ou des autres ;

Il n'est plus temps de tergiverser, les 27 pays européens doivent se mettre ensemble autour de la même table et parler d'une seule voix pour niveler les prix de vente consommateur et ramener les écarts à un niveau acceptable pour ne plus promouvoir la contrebande frontalière.

Il en va aussi de la vie de milliers de petits commerces et de milliers d'emplois à travers l'Europe ;

Les solutions techniques existent, elles sont connues depuis de nombreuses années, seule la volonté politique a manqué jusqu'ici.

- ✓ Enfin sur le plan de la coordination, tout reste à faire :

Il faut oublier tout corporatisme et pré-carré et faire agir ensemble les douanes, les forces de police et de gendarmerie tant dans les actions terrain que dans les échanges d'information et du droit à appréhender ;

Il faut impliquer, de bon gré ou par obligation légale, les fabricants de tabac dans cette guerre contre la contrebande et la contrefaçon :

Aujourd'hui les douanes s'enorgueillissent de l'accord signé en France avec les fabricants de tabac permettant de raccourcir le délai de reconnaissance à déterminer si un paquet de cigarette est contrefait ou non et sinon quelle est sa provenance de production ;

Cela paraît vraiment dérisoire face à l'ampleur du problème actuelle,

Il faut aller beaucoup plus loin, des solutions techniques existent aujourd'hui et ont déjà fait leur preuve dans d'autres pays ;

De quoi s'agit-il ?

D'un système généralisé de traçabilité et de traçage sécurisé à même de pallier l'absence, aujourd'hui, de système cohérent de contrôle au niveau européen ;

La seule méthode fiable est de tracer les produits au niveau du paquet de cigarette, depuis la ligne de fabrication jusqu'au consommateur final en passant par les différents acteurs impliqués dans la chaîne de distribution ;

Et afin de renforcer les moyens de contrôle, les autorités compétentes doivent avoir accès en temps réel à des rapports de suivi de la production, de la distribution et du paiement des taxes correspondantes via une banque de données indépendante des fabricants ;

Ces systèmes de traçabilité existent aujourd'hui, ils ont démontré dans d'autres pays leur efficacité et peuvent être rapidement mis en œuvre :

Ainsi, un tel système a été mis en place en 2004 en Californie afin de juguler une perte annuelle estimée à 270 millions \$ sur les recettes fiscales du tabac ;

En 2005, un an après, ces nouvelles mesures de contrôle ont permis de générer 125 millions de \$ en recettes fiscales additionnelles, soit près de la moitié des taxes perdues en 2004 ;

Mêmes résultats spectaculaire en Malaisie dont les prévisions douanières font état d'une augmentation additionnelle des recettes de 60% ;

La Turquie a également adopté un système similaire et le Brésil est en train de le faire.

Cette preuve par l'exemple démontre que le traçage et la traçabilité est la seule protection à l'efficacité avérée, connue à ce jour : en quelque sorte « le préservatif de la contrebande » permettant d'enrayer rapidement ce fléau mondial.

Un système généralisé de traçabilité permettrait assurément de renforcer le contrôle sur les recettes fiscales, de protéger la santé des consommateurs et d'interrompre les opérations illégales des organisations criminelles.

Face au risque financier et sanitaire mais également morale, il serait criminel de « ne pas faire » et de privilégier l'immobilisme alors que les moyens et les outils pour prévenir les dangers de la contrebande et de la contrefaçon existent et sont connus ;

Il est plus que temps pour l'union européenne et les états membres d'agir de concert et de prendre les mesures leur permettant d'utiliser les outils à disposition pour lutter efficacement contre la contrebande, de véritablement en traiter les causes et d'arrêter de s'auto-congratuler pour des résultats en trompe l'œil ;

Je lisais récemment un article paru dans la presse qui commençait ainsi :

« Malgré les chiffres encourageants du nombre des saisies effectuées par les autorités publiques européennes dont la performance et l'efficacité ne font pourtant aucun doute..... »

Quand on commence ainsi par vous dire que certes les politiques et les douanes font un travail formidable, vous pouvez être certain que soit la critique va suivre soit, plus généralement, que la langue de bois va se déployer dans toute sa splendeur,

Or le problème auquel il faut aujourd'hui faire face est suffisamment grave pour dire crument la vérité :

Non les pouvoirs publics ne font pas correctement leur travail et

Oui les douanes sont impuissantes et se gargarise de soit disant résultats a seul fin médiatique et corporatiste visant à promouvoir leur image ;

Mon propos ici n'est pas de montrer du doigt ou jeter l'opprobre sur tel ou tel acteur mais de dire :

Stop, regardons en face la réalité des faits et des chiffres,

Reconnaissons que nous somme face a un fléau mondial dont l'ampleur et la rapidité de développement nous a dépassés,

Reconnaissons que les outils actuels sont insuffisants pour enrayer le phénomène et apporter des solutions fiables et indispensables,

Reconnaissons qu'il faut unir et coordonner les efforts de tous les acteurs concernes sans chasse gardé ni corporatisme,

Comme disait une ancienne candidate à l'élection présidentielle :

« Mes frères et mes sœurs unissons nous et pardons pour nos erreurs passées ! »

Plus sérieusement et je conclurais par ce commentaire :

Je suis persuade que la contrebande finira par être maitrisé et que des mesures efficaces seront prises pour la faire fortement régresser ;

D'abord parce que la prise de conscience de l'ampleur du phénomène tant financier que sanitaire ne permet plus de se contenter de demi mesures ;

Ensuite parce que les outils technologiques et législatifs existent ;

Et enfin, et peut être plus cyniquement, parce que le cout financier exorbitant de la contrebande et de la contrefaçon dans une situation économique difficile est un puissant levier « à faire » pour ramener « des sous dans les caisses » de tous les agents économiques malmenés par ce phénomène ;

De plus, ce fléau ne se limite pas à l'industrie du tabac, les produits et secteurs industriels gravement touchés par le phénomène de la contrebande et de la contrefaçon sont de plus en plus nombreux : alcools frelatés, faux médicaments et vaccins, jouets, pièces détachées, DVD, produits de luxe , textiles, logiciels informatiques (Microsoft estime perdre 20 milliards de dollars par an dans le monde pour ses propres produits ;

Enfin, il faut rappeler que les réseaux criminels et mafieux sont « des développeurs des opportunités » qui leur sont offertes. Ils ne créent ni n'inventent les produits à contrefaire ou à vendre en contrebande ;

Dans une économie globalisée, ils exploitent les brèches ouvertes et les dommages collatéraux découlant de cette globalisation mal maîtrisée et insuffisamment régulée, faisant ainsi leur miel d'un manque d'harmonisation tarifaire et fiscale intra-états.

Aucun secteur économique n'est aujourd'hui à l'abri du risque de contrebande et de contrefaçon à partir du moment où l'opportunité, la facilité et le potentiel à obtenir de forts profits financiers à risque réduit existent.

Et pour conclure sur une note optimiste, n'oublions pas que tous les acteurs économiques touchés par ce fléau mondial peuvent aussi tirer profit de ce phénomène en exploitant et créant de nouveaux outils et de nouveaux produits à forte valeur ajoutée qui permettront de contribuer à la fois à la lutte contre la contrebande et la contrefaçon et au développement de leur propre marge industrielle ;

Il est important que chacun puisse et veuille le faire ;
Nous sommes tous concernés.